CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation d'un déplacement au Japon et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Décembre 2016

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes 12255

PRESENTATION

ZONE DE L'ACTION:

Japon - Kobe-Osaka

OBJET DU DEPLACEMENT:

Diplomatie économique – Mission économique : déplacement organisée par le CD13 avec la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille.

OBJET DU RAPPORT:

- Autoriser le déplacement au Japon d'une délégation du Conseil départemental qui se déroulera décembre 2016,
- Autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement.

PRESENTATION DE L'ACTION

Près de 75 projets de coopération décentralisée unissent aujourd'hui les collectivités territoriales françaises et japonaises, le plus souvent sous la forme de jumelages. Ils permettent de traiter de sujets concrets d'intérêt commun, tels les transports, l'environnement et l'aménagement urbain. Pour mémoire, les villes de Marseille et de Kobe célèbrent cette année leur 55ème anniversaire de Jumelage

Les 5 et 6 octobre 2016, CUF organise, à Tours, les 5èmes Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, elles seront centrées sur le thème de l'innovation et s'inscriront dans la continuité de l'Année de l'Innovation Franco Japonaise.

En décembre 2016, le Conseil départemental 13, à l'invitation de la Ville de Marseille, organise une mission économique à Kobe et Osaka avec pour principaux objectifs :

- Promouvoir l'attractivité de notre territoire,
- Présenter les dispositifs d'aide à l'implantation pour les entreprises,
- Participer au Forum économique qui clôturera l'Année de l'innovation Franco Japonaise.

AUTORISATION DE L'OPERATION

Caractère de la mission : Diplomatie économique – Mission économique

Lieux: Japon - Kobe-Osaka

Dates: Décembre 2016 (sous réserve de modification de date).

Composition fonctionnelle de la délégation : la Présidente, des conseillers départementaux, des agents du Département (soit des personnes qui de l'extérieur apporteront leurs concours à la bonne exécution et communication du déplacement).

Le budget de l'opération sera constitué de dépenses de transports, dépenses de séjour (restauration et hébergement), de frais d'assurance et de dépenses accessoires et nécessaires. Ce budget peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 80.000 euros.

Cette même Commission Permanente statuera sur la délivrance de mandats spéciaux aux Conseillers départementaux membres de la mission et identifiera les invités.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental.

Lignes de la Direction des Relations internationales

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents -

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission à l'étranger, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- l'autorisation d'un déplacement au Japon d'une délégation du Conseil départemental, en décembre 2016, afin d'y rencontrer les autorités locales, les représentants de la société civile dont ceux du monde économique et d'y représenter la collectivité,
- l'intérêt départemental de ce déplacement,
- la composition prévisionnelle de la délégation, composée d'élus départementaux et locaux, d'agents de la collectivité et de personnalités qualifiées, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
- la délivrance des mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité et ce, afin de notamment financer la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de séjours, des frais nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission, des dépenses nécessaires de séjour sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission.
- l'affectation prévisionnelle de 80.000 € pour ce déplacement sur les lignes
- DRIAE: 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
- DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1, des crédits inscrits au budget départemental 2016.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL